

## La France défigurée

### Environnement

Des paysages incomparables mais menacés. Un patrimoine d'une richesse inégalée mais de plus en plus négligé. Les diktats des écologistes intégristes ne sont pas moins périlleux que les excès des bitumeurs. C'est sur tous les fronts qu'il faut se battre.

24 Éoliennes : vent de colère sur nos villages

25 Urbanisme : laisse béton !

27 Patrimoine : le temps du mépris

28 Art contemporain : l'impérialisme du laid

29 Entretien avec Alexandre Gady

C'est une figure presque imposée du discours politique : l'ode à la France, à l'harmonie de ses reliefs, à la beauté de ses paysages, à l'intelligence laborieuse des hommes qui les ont façonnés. Les élus y sacrifient volontiers, et l'on se rappelle encore l'envoie de Nicolas Sarkozy sur « *le long manteau d'églises* » qui couvre le pays depuis saint Martin. Et c'est vrai qu'elle est belle, la France ! Les étrangers ne s'y trompent pas, puisqu'elle demeure la première destination touristique au monde : près de 83 millions de visiteurs en 2012, loin devant les États-Unis (70 millions). Encore faut-il qu'on sache préserver son patrimoine des outrages du temps et ses paysages des excès d'une modernité trop souvent vulgaire.

Développement d'un urbanisme commercial anarchique qui, non content d'enlaidir les abords des villes, a mis en péril les petits commerces ; construction de "grands ensembles" dont nous payons aujourd'hui le délabrement accéléré ; démolition de centres-ville anciens dans le but d'y ériger des tours ou d'y creuser des parkings ; saccage de zones littorales et de stations de montagne défigurées par des complexes touristiques plus ou moins low cost...

Les Trente Glorieuses et leur cadre de béton, de bitume et de néons n'ont pas légué que de bons souvenirs aux Français ! « *Les tours, maladroitement inspirées de celles qu'édifiaient les États-Unis, étaient censées symboliser l'entrée de la France dans la modernité*, résume Alexandre Gady, historien de l'architecture et président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF). *Chacun voulait la sienne, de sorte qu'elles ont abîmé des métropoles, comme Nantes, mais aussi de petites villes...* » (Lire notre entretien page 29.)

**Bien sûr, il y a des explications économiques à beaucoup de ces excès :** la pénurie de logements après la guerre, amplifiée par l'explosion démographique, a contraint à bâtir vite des cités qui représentaient d'ailleurs un progrès pour leurs premiers occupants. Mais on peut avoir la nostalgie des Trente Glorieuses sans en approuver les audaces architecturales (Beaubourg et le désolant "trou des Halles", à Paris) ou l'affairisme immobilier de quelques barons du régime. La décentralisation des années 1980, conçue comme un antidote au centralisme jacobin, n'a d'ailleurs rien arrangé !

L'époque ne fut cependant pas univoque. C'est à André Malraux, ministre d'État chargé des Affaires culturelles, que l'on doit, en 1962, la loi sur les secteurs sauvegardés. Celle-ci nous vaut de connaître encore les ruelles de Sarlat ou les magnifiques hôtels particuliers du Marais, à Paris, qui risquaient la destruction. Sait-on que Georges Pompidou s'éleva contre l'abattage des arbres planifié par le ministère de l'Équipement ? « *La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes – et je pense en particulier aux*



*magnifiques routes du Midi bordées de platanes – est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain* », écrit-il à Jacques Chaban-Delmas, en juillet 1970. Et c'est l'année

**Le Parlement vient d'autoriser les pouvoirs publics à simplifier les règles d'installation des éoliennes...**

suivante que fut créé le ministère de l'Environnement, bien avant que les Verts ne confisquent à leur profit l'écologie en la détournant de son but : la préservation des paysages et du cadre de vie.

Un champ d'éoliennes et de panneaux solaires près du village d'Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne). Au premier plan, le clocher de Notre-Dame-des-Miracles (XIV<sup>e</sup> siècle).



HENRY GIBAUD/AFIP

Ce n'est d'ailleurs pas la moindre ironie de cette histoire : ceux qui faisaient naguère la leçon à la droite immobilière contribuent aujourd'hui à la dégradation de nos paysages sous couvert de développement durable ! Il suffit de traverser la France pour s'en apercevoir : partout des éoliennes ont été édifiées, hautes parfois de plus de 150 mètres, souvent dans des sites remarquables et même près de monuments historiques classés. En 2010, il a fallu l'intervention de l'Unesco pour dissuader les pouvoirs publics d'ériger plusieurs de ces machines visibles du Mont-Saint-Michel. La justice administrative a heureusement annulé les permis de construire en 2013. Mais des

projets subsistent autour de Vézelay, inscrite elle aussi au patrimoine de l'humanité, et même au large des plages du Débarquement.

Paris s'y est engagé vis-à-vis de Bruxelles : en 2020, les aérogénérateurs (c'est le nom savant de ces machines) devront fournir 19 000 mégawatts sur terre et 6 000 en mer.

**On dira que la droite, en organisant le Grenelle de l'environnement**, a favorisé leur prolifération, bien que l'énergie éolienne ne présente aucun intérêt économique ou écologique. La précédente majorité avait néanmoins mis des garde-fous à cette dissémination, que la gauche a

fait sauter depuis deux ans. Votée en mars 2013, la loi Brottas a supprimé les zones de développement de l'éolien et la "règle des 5 mâts", qui devait éviter le mitage du paysage. Cette année, le Parlement a autorisé le gouvernement à simplifier encore les règles d'installation des éoliennes par ordonnance – donc sans débat. Le résultat est prévisible : « Si l'on installait 19 000 mégawatts terrestres avec

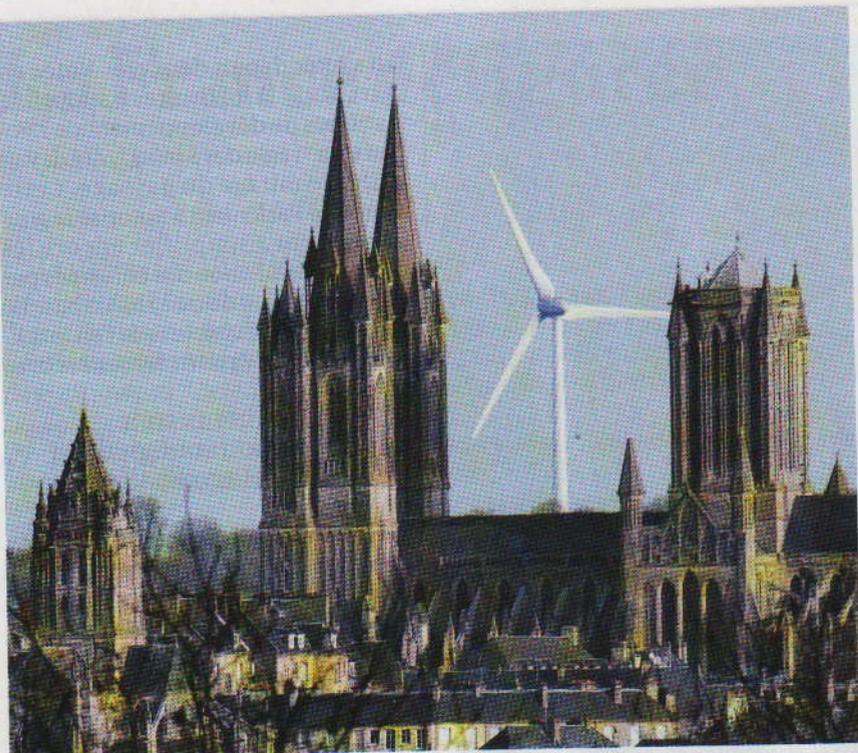
**“Ces monuments sont des capitaux”, soulignait déjà Victor Hugo en 1832.**

des parcs de deux ou trois éoliennes, on verrait une éolienne de presque n'importe quel point du territoire », prévenait, en 2010, le député UMP Serge Poignant, rapporteur pour avis du projet de loi Grenelle 2. Le projet de loi sur la transition énergétique, que Ségolène Royal a présenté le 18 juin en Conseil des ministres, ne fera qu'aggraver les choses.

Ces projets sont d'autant plus alarmants que des mesures ont été prises, au fil des ans, pour limiter l'accès aux tribunaux des défenseurs des paysages et du patrimoine. Depuis 2006, une association locale ne peut plus se constituer pour attaquer un projet menaçant un site, tandis que les particuliers voient leurs possibilités d'agir également limitées depuis l'an dernier. « Restent les anciennes associations nationales ou régionales de protection du patrimoine, dotées de peu de moyens, et qui ne disposeront plus de la possibilité de faire appel... », résumait Julien Lacaze et Didier Rykner sur le site [Latribunedelart.com](http://Latribunedelart.com). Ce qui favorise la destruction de clochers plus que centenaires.

« Il ne s'agit évidemment pas de mettre le pays sous cloche, précise Alexandre Gady, mais de rappeler qu'en l'occurrence, le passé ne figure jamais au passif. » Victor Hugo l'écrivait déjà en 1832, dans un pamphlet intitulé *Guerre aux démolisseurs* : « Ces monuments sont des capitaux. Un grand nombre d'entre eux, dont la renommée attire les étrangers riches en France, rapportent au pays au-delà de l'intérêt de l'argent qu'ils ont coûté. [...] C'est une question d'intérêt général, d'intérêt national. » Mais aussi de mémoire et d'art de vivre, serait-on tenté d'ajouter. ● Fabrice Madouas

DANIEL PIOT



## ▶ Vent de colère sur nos villages

### Éoliennes

L'implantation de quatre engins sur la commune d'Antoigné, un village du Saumurois, a bouleversé la vie de nombreux riverains. Témoignages.

Avec ses maisons anciennes nichées au cœur d'un paysage de collines arborées, le village d'Antoigné, 480 habitants, a longtemps incarné un idéal de douceur angevine. Le rêve bucolique a viré au cauchemar en 2010, avec l'inauguration d'un parc de quatre éoliennes voulu par la communauté d'agglomération de Saumur, le département et la région.

« Le projet a été lancé en 2005, raconte Jacqueline Derouard, présidente de l'association Antoigné sous le vent. Malheureusement, notre collectif s'y est opposé trop tard et nous avons été déboutés par le tribunal administratif. Au départ, le promoteur et les élus nous ont "vendu" les éoliennes avec mille promesses. Elles étaient supposées produire 18 millions de kilowatt-

heures par an, soit la consommation de 8 000 personnes. Elles allaient éviter l'émission de 1 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an... En réalité, les propriétaires des terrains accueillant ces éoliennes ont gagné beaucoup d'argent, mais les habitants ont été dupés, car le coût est très élevé pour la collectivité. La production d'énergie annoncée est loin d'être atteinte et c'est notre environnement qui est bouleversé par cette installation prétendument propre. »

« Une éolienne, c'est un monstre de 120, parfois 150 mètres de haut, qui tourne même la nuit, fait du bruit et clignote. Cela se voit à 30 kilomètres ! précise Bernadette Kaars, présidente de l'association Vent d'Anjou. Vivre au quotidien avec l'une de ces machines

### Élus Un risque de prise illégale d'intérêts

« Le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêts impliquant des élus locaux. » C'est ce qu'écrit le Service central de prévention de la corruption (SCPC), dépendant du ministère de la Justice, dans son dernier rapport. « Ce phénomène d'ampleur semble concerner une grande partie du territoire national. » Il ne s'agit pas toujours de simples

devient vite un enfer. À Antoigné, la vue est désormais brisée par ces quatre monstrueuses tours de fer. »

Une éolienne produit des flashes (blancs le jour, rouges la nuit) mais il y a parfois des ratés, qui peuvent durer une semaine : « Lorsqu'un éclair blanc illumine régulièrement votre maison en pleine nuit, il est impossible de dormir, raconte une riveraine. Les flashes rouges sont moins violents mais, quand le temps est humide, cela crée un nuage

**« On dirait un martèlement, comme des basses très fortes, qui interfèrent avec vos battements de cœur... »**

rougeâtre très désagréable. Et, bien sûr, il ne faut plus jamais espérer voir un ciel étoilé ! »

Les éoliennes causent surtout du bruit, variable selon la puissance du vent et le relief du terrain. Au-dessous de 15 tours par minute, le bruit est comparable au ronflement d'un petit avion tournant dans le ciel. Au-delà, le seuil de tolérance est dépassé, selon Jacqueline Derouard : « On dirait un martèlement, comme des basses très fortes, qui interfèrent avec vos battements de cœur. Cela devient physiquement insupportable. La nuit, on entend toujours ce martèlement, comme une machine à laver dans laquelle vous auriez mis une chaussure ! En été, on ne peut dormir avec les fenêtres ouvertes, on croit devenir fou ! »

La nuisance est aussi sociale. Un riverain se plaint : « Lorsque les éoliennes tournent, impossible de déjeuner dehors ou de faire une soirée avec des amis. Les gens ne veulent plus venir chez vous... » Bernadette Kaars dénonce encore la chute des prix de l'immobilier à proximité des éoliennes :

négligences « mais parfois d'agissements délibérés, leurs auteurs étant motivés par les revenus substantiels tirés de l'implantation d'éoliennes sur des terrains leur appartenant et par un régime fiscal favorable ». Le SCPC estime qu'il existe « un risque de développement d'atteintes à la probité beaucoup plus graves, comme celui de corruption ». Une infraction déjà constatée ailleurs en Europe.

Grandes surfaces, routes et parkings :  
"Tous les dix ans, un département disparaît  
sous les panneaux, le béton et la tôle."

« Nos maisons perdent jusqu'à 40 % de leur valeur. Et la clientèle des gîtes ruraux baisse tellement qu'ils n'ont plus qu'à fermer. »

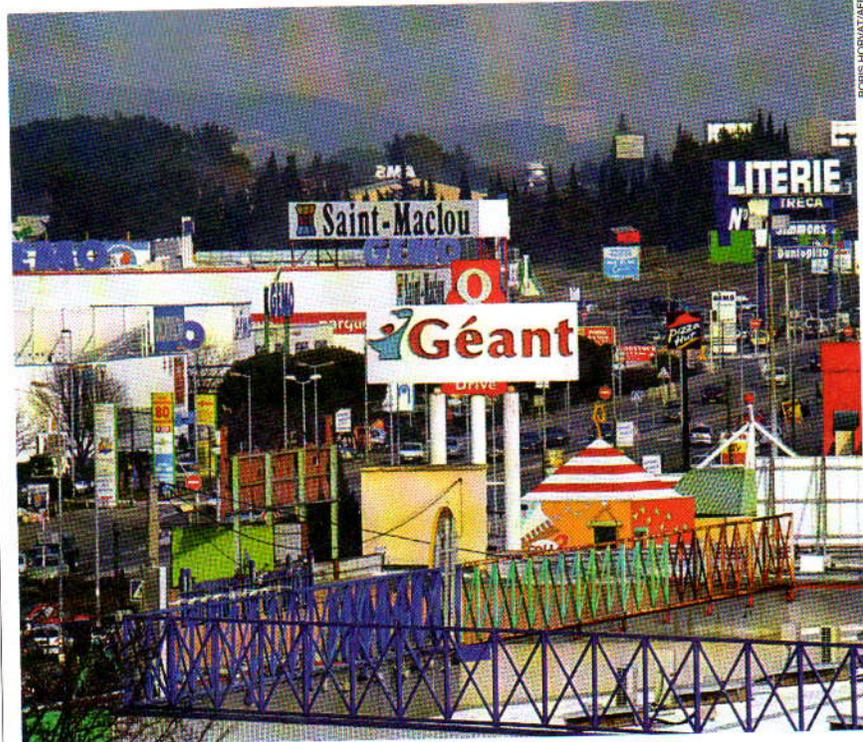
À Tigné, non loin d'Angers, une affaire a été plaidée par l'avocat Ivan Jurasinovic : « Mes deux clients, Sylvie et Fabrice, avaient eu le coup de foudre pour une maison de campagne en plein vignoble du Layon. En naviguant sur Internet, ils ont appris qu'un projet de six éoliennes était en cours à cet endroit précis. Le propriétaire-vendeur n'avait rien dit pour ne pas baisser son prix : la cour d'appel d'Angers a annulé la vente et, pour sa mauvaise foi, l'a condamné à payer 18 000 euros de dommages et intérêts au jeune couple. »

Beaucoup d'habitants redoutent enfin les ondes provoquées par les pales : « Nous nous sommes plaints auprès de la sénatrice Corinne Bouchoux [écologiste, NDLR], raconte Jacqueline Derouard. Elle ne nie pas le problème des nuisances sonores, notamment les infrasons ou les basses fréquences, mais elle se réfugie derrière le fait que ce n'est pas facile à cerner, d'un point de vue scientifique ou médical. Et malgré tout, elle soutient le concept des éoliennes, supposées "indispensables à la transition énergétique de notre pays"... »

**Mis en cause par ses adversaires, mais réélu cette année**, le maire d'Antoigné, Éric Mousserion, estime que « beaucoup de bêtises se racontent » : « Le permis de construire a été accepté en 2007, sans aucune remarque. L'énergie renouvelable est indispensable », affirmait-il, en 2010, avant l'inauguration du parc éolien. L'opposition vent debout au sein du village ? « Il s'agit de querelles de personnes plutôt que de projet. »

Cette interprétation "minimaliste" est contestée par Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable. Selon ce dernier, l'implantation d'éoliennes annonce bien le saccage de notre pays : « Il serait regrettable que la France continue dans cette voie alors que de nombreux pays, comme l'Allemagne, sont en train de freiner, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi à cause de ses effets néfastes sur les riverains et de son impact négatif sur l'écologie. »

Pierre-Alexandre Bouclay



## Laisse béton !

### Urbanisme

Tours immenses, routes inutiles, parkings gigantesques, enfilades de ronds-points : depuis plusieurs décennies, l'acier et le béton ont enlaidi une France en perpétuels travaux. Tour d'horizon.

Un rond-point orné d'une curieuse "œuvre d'art". Une gigantesque esplanade de béton battue par le vent. Une maison de la culture tout en poutrelles métalliques. "Mais quelle horreur !", vous dites-vous devant ces créations. Partout, en ville comme à la campagne, les dernières

**L'objectif des architectes idéologues était de passer de "l'obscurantisme de la ville ancienne à la cité rationnelle".**

décennies ont laissé les stigmates de leur vanité, au mieux contestables, parfois hideuses. Paris a les dalles et les tours du quartier de Beaugrenelle et des Olympiades ; Saint-Étienne, sa Cité du design ; Mulhouse, sa tour de l'Europe. Celle du Crédit lyonnais,

renommée tour de Lille, est surnommée "la chaussure de ski" ! Chaque région possède plusieurs édifices prétentieux contre lesquels les Français enverraient volontiers les bulldozers, d'autant plus que les bâtiments en question ont souvent été construits avec leur argent.

À cette défiguration par la démesure et l'usage du symbole s'ajoute un enlaidissement plus discret mais tout aussi efficace : la progression du bitume, des zones peuplées occupées au-delà de la simple organisation rationnelle du territoire. Ce sont des chemins forestiers macadamisés, bordés de trottoirs et doublés de pistes cyclables, des zones d'aménagement concerté (Zac) jouxtant des lotissements interchangeables, desservies par des routes et des rocades, des centres commerciaux, des parkings, des salles des fêtes, parfois des parcs à thème – ce que l'architecte urbaniste David Mangin appelle des « métastases périurbaines » dans son livre *la Ville franchisée* (Éditions de la Villette). « Tous les dix ans, l'équivalent d'un département français disparaît sous le béton, les panneaux, la tôle », déplore Jean-Michel Leniaud, directeur de l'École nationale des chartes.

Comment en est-on arrivé à cette France "moche" et perpétuellement